



Appellation d'origine contrôlée Indication géographique protégée

Spezialitäten mit Charakter
Reflets de nos terroirs

Communiqué de presse
24.02.09

Les AOC et IGP, depuis 10 ans au service de la tradition, de la qualité et du plaisir!

L'Association suisse pour la promotion des AOC-IGP fête le 24 février 2009 ses 10 ans sous le slogan „Spezialitäten mit Charakter, reflets de nos terroirs – certifié depuis 10 ans“. Le point d'orgue de cet anniversaire sera la présence de l'Association à la Gourmesse de Zurich en octobre. A cette occasion, l'ensemble des spécialités AOC et IGP qui arborent les fameux logos de l'Association y seront représentées. Au cours d'une table-ronde organisée pendant la manifestation, des personnalités débattront sur la politique agricole suisse et la place des AOC-IGP dans un marché de plus en plus internationalisé. La remise des prix du grand concours public mis sur pied pour cet anniversaire aura également lieu à la Gourmesse : une sympathique voiture hybride SMART et un vélo électrique FLYER, tous deux décorés aux couleurs AOC-IGP, en constituent les prix les plus attractifs.

« 10 ans, c'est à la fois une courte et une longue histoire », relève le Président de l'Association suisse pour la promotion des AOC-IGP, le Conseiller aux Etats Alain Berset. « Courte, parce que 10 années, c'est très peu pour faire largement connaître aux consommateurs la présence des produits AOC et IGP. Pourtant, leur notoriété n'a cessé d'augmenter. D'un autre côté, c'est déjà une longue histoire, celle de la réunion de 18 produits, touchant 10'000 exploitations agricoles dans notre pays, 700 entreprises de transformation et représentant 70'000 tonnes de production, dont plus de la moitié est exportée, pour un chiffre d'affaire à la production qui dépasse déjà les 700 millions de francs par an ! »

Depuis le 24 février 1999, l'Association suisse pour la promotion des AOC-IGP soutient les producteurs certifiés par des mesures de communication et par l'organisation d'événements ciblés à l'attention des consommateurs. Elle contribue ainsi à faire connaître et apprécier les traditionnels et authentiques produits du terroir suisses et est l'interlocuteur privilégié de tout consommateur intéressé par ces deux signes de qualité et les valeurs qu'ils véhiculent. Une autre fonction de l'Association est la défense professionnelle de ses membres en Suisse et au niveau international où elle est active sur les plans politique et juridique. Son action vise essentiellement à promouvoir et défendre une production agricole durable.

Le long chemin jusqu'à la certification vaut la peine

Suivant l'exemple de l'UE sur la voie des AOP et des IGP, l'article 16 de la loi sur l'agriculture portant sur la création d'un registre pour les appellations d'origine et les indications géographiques est entré en vigueur le 29 avril 1998. C'est ainsi que le 29 septembre 1999, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) a enregistré, conformément à l'ordonnance sur les AOC et IGP (SR 910.12) le fromage L'Etivaz en tant que première appellation dans le tout nouveau registre. Ce premier enregistrement a pu être publié le 2 mars de l'année suivante par l'OFAG. Dans les deux années qui ont suivi, ce sont, dans l'ordre, le Rheintaler Ribelmals AOC, la Viande séchée des Grisons IGP, la Tête de Moine AOC, le Gruyère AOC et l'Eau-de-vie de poire AOC qui se sont vus octroyer le précieux sésame.

Pourtant, le chemin qui mène au registre des AOC et IGP est long et escarpé. Afin de pouvoir garantir aux consommateurs l'authenticité d'un produit, la Confédération pose en particulier les exigences suivantes: création d'une organisation représentative qui inclut l'ensemble des acteurs de la chaîne de production de la spécialité concernée, soit en général les producteurs, les transformateurs et les commerçants, élaboration d'un cahier des charges décrivant toutes les étapes de production, constitution d'un dossier prouvant le lien au terroir et l'ancrage du produit à l'histoire et à la tradition de sa zone de production, mise sur pied d'un système de certification et de contrôle par un organisme indépendant. Et même lorsque ces conditions sont remplies, tous les obstacles ne sont pas forcément surmontés. Une fois l'enregistrement accordé, les membres de l'organisation se voient récompensés par la protection du fruit de leur effort contre toute imitation ou copie. Ils peuvent dès lors apposer le fameux logo rouge et noir (AOC) ou rouge et gris (IGP) et jouir de l'exclusivité de l'appellation ou indication qui a fait leur renommée.

Et pour rappel, les AOC et IGP contribuent de manière importante à une culture helvétique vivante. Grâce à elles, nos traditions culinaires ancestrales peuvent continuer à exister.

Association suisse pour la promotion des AOC et IGP, Effingerstrasse 16, 3008 Berne
Tél. 031 381 49 52, Fax 031 381 49 54, alain.farine@aoc-igp.ch



Sponsor: www.flyer.ch, Biketec, Kirchberg

Flyer est la marque suisse leader des vélos électriques. Flyer offre une mobilité écologique sans problème de places de parc et de bouchons. Le moteur électrique doux et silencieux multiplie la force du cycliste et lui permet d'arriver à son but rapidement et détendu. Une technique robuste et fiable, des composants de haute qualité et une conception novatrice et ergonomique ont contribué à la remise du « Watt d'Or » en janvier 2009 par l'office fédéral de l'énergie à ce produit suisse. Cette récompense souligne les performances exceptionnelles et les innovations visionnaires en matière d'énergie.

Le concours du 10^e anniversaire de l'Association AOC-IGP offre la chance de gagner le vélo sportif « Flyer Street » ; ce dernier soutient le cycliste de manière progressive en fonction de sa fréquence de pédalage et lui permet de se déplacer aisément, même dans un relief marqué.

Concours anniversaire de 10 ans sur www.aoc-igp.ch